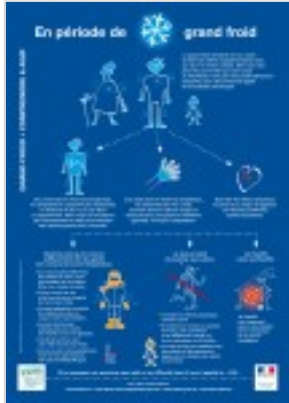


Registre communal des personnes âgées et/ou handicapées



Le grand froid, le vent glacé, la neige, mais aussi les fortes chaleurs, la canicule, sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes âgées, fragiles ou souffrant de certaines pathologies.

Par courrier des services de la Préfecture en date du 24 novembre 2014, afin de faire face aux conditions climatiques extrêmes (grande vague de froid ou canicule), le Maire est tenu de constituer un registre des personnes âgées et/ou handicapées vivant à leur domicile. Celui-ci doit permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture de la Haute-Garonne.

L'inscription sur ce registre est facultative et volontaire. Les informations, libres d'accès et de rectification, resteront confidentielles.

Afin de vous inscrire ou d'inscrire une personne de votre entourage sur ce registre, un formulaire est disponible en mairie.

Les agents sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche, à la mairie ou au 05 61 81 60 97.